Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) n’a jamais frappé qui que ce soit de sa main : ni une femme, ni un domestique, sauf quand il combattait dans la voie d’Allah.

ʿÂ'ishah (qu'Allah l'agrée) relate : « Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) n’a jamais frappé qui que ce soit de sa main : ni une femme, ni un domestique, sauf quand il combattait dans la voie d’Allah. Et il ne s’est jamais vengé d’un tort qu’on lui avait fait sauf s’il s’agissait de la transgression d’une limite sacrée d’Allah. Dans ce cas-là, il se vengeait pour Allah, Exalté soit-Il. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Parmi les nobles caractères du Prophète (sur lui la paix et le salut), il y a le fait qu’il n’a jamais frappé d’animaux ou qui que ce soit d’autre, ni par le passé, ni ensuite, ni femme, ni domestique, etc. qui pourtant avaient l’habitude d’être frappés [dans la société préislamique de l’époque]. Puisqu’il ne les a jamais frappés malgré la tendance des gens à le faire à cette époque, c’est à plus forte raison qu’il n’a jamais frappé quelqu’un d’autre [après l’avènement de l’Islam], sauf lorsqu'il combattait dans la voie d’Allah afin que la parole d’Allah soit la plus haute. De même, il ne s’est jamais vengé d’un tort qu’on lui avait fait, comme lorsque les mécréants l’ont blessé à la tête le jour de la bataille d'Uḥud, ou bien lorsqu’ils lui ont cassé une dent ou dans d’autres cas similaires. Bien que cela était dû à leur ignorance et leur envie de nuire au Prophète (sur lui la paix et le salut), il pardonnait, oubliait, se montrait indulgent et ne se vengeait pas. La seule exception était lorsque les limites sacrées d’Allah étaient transgressées. Dans ce cas, il se vengeait car il ne l’admettait pas pour quiconque, et cela quelle que soit la personne.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/6391